



UNSA - ANPE
6, rue de la plaine 75020 PARIS
Tel : 01 44 93 20 85 Fax : 01 44 93 26 15
syndicat.unsa@anpe.fr
Site : www.unsa-anpe.fr

libres ensemble

DECLARATION UNSA-ANPE AU CCPN DU 26 SEPTEMBRE 2008

Monsieur le Directeur Général,

Ce 26 septembre 2008, nous sommes conviés dans le cadre du C.C.P.N. à échanger sur « les modalités pratiques du transfert du personnel au sein de la nouvelle institution, les orientations de la formation pour 2009 incluant notamment la formation du référent unique »

Au total 8 documents nous sont adressés pour un total d'environ 200 pages. Au-delà des éléments récurrents repris dans plusieurs documents, une question vient d'emblée à l'esprit : sommes nous capable ce jour de traiter l'immensité de ce dossier ?

Posez la question c'est déjà y répondre : non !

Pour autant, le rôle de l'UNSA c'est bel et bien de défendre les personnels et aujourd'hui plus que jamais.
Nous avons bien conscience que beaucoup de questions soulevées à la lecture de ces multiples documents, notamment du dossier « Questions/réponses N°1 », demeurent et resteront sans réponse.
Nous avons bien compris que la stratégie que vous avez choisie s'apparente à celle de la « BLITZKRIEG ».

Pour l'UNSA les dossiers présentés dans les instances doivent s'articuler dans le bon ordre, parler de la nouvelle organisation, de la nouvelle offre de services dans les futures unités sans même évoquer le sort et le statut des agents qui y travailleront est une incongruité.

Chaque élément organisationnel abordé dans les textes du CCPN devrait être mis en perspective avec les moyens humains dégagés pour accomplir les nouvelles missions dévolues à cette future institution.

Améliorer le SMP et le faire débiter le premier mois pour les publics les plus en difficultés, (Seniors, jeunes,...), repose le problème de la taille des portefeuilles.

Prévoir la mise en place d'une organisation du travail qui scinde le suivi de la demande et la relation entreprise avec des équipes dédiées à temps plein, sans même traiter de l'évolution du métier de conseiller, est inenvisageable.

Nous pourrions, sans nous forcer beaucoup, prendre tous les sujets présentés et s'interroger sur le « comment fait-on » pour le personnel des deux maisons.

M. le Directeur Général, le personnel est inquiet, c'est un euphémisme, notamment aujourd'hui une partie notable de l'encadrement.

Notre responsabilité n'est pas de savoir où nous mettrons les radiateurs dans les locaux de la nouvelle institution, mais où et comment les agents travailleront demain ?

Nous vous le demandons depuis un certain temps, maintenant, nous exigeons que vous placiez la dimension humaine sur chacun de vos chantiers en préalable à toutes discussions avec les organisations syndicales : « PST, équipes mixtes, polyvalence, métier du conseil, hiérarchie locale non définie à ce jour, postes en doublons prévisibles, mobilité géographique et professionnelle, cotisations sociales... »

Si nous avons bien compris que la fusion de l'Agence et des ASSEDIC implique, à terme, la fusion des sites et des métiers, nous n'acceptons pas que les conséquences sociales pour le personnel soient masquées, empêchant ainsi aux organisations syndicales de bonne volonté de remplir correctement leur mandat.

Par conséquent, **nous voulons une totale transparence sur l'ensemble du dossier, sur les choix arrêtés en coulisse et les réelles conséquences pour les personnels. Arrêtez avec ce semblant de dialogue social infantilisant et non respectueux des agents que nous représentons !**